



Mon papy se meurt, comment le sauver ?

Par **fabricepapy**, le 10/07/2017 à 05:49

bonjour,

desoler de vous deranger voila mon papy a ete mis sous curatelle par x personne sans en avoir prealablement demander l avies de la famille, cela est-il legal et quel recours peut on avoir svp, aider moi a sauver mon papy il le traite pire qu'un chien. merci.

Par **jos38**, le 10/07/2017 à 08:10

bonjour. votre post ne correspond pas au titre. si votre grand-père a été mis sous curatelle, c'est qu'il n'est plus capable de s'assumer tout seul et cette décision n'a pas été prise à la légère. qui le traite "pire qu'un chien"? où habite t'il?

Par **amajuris**, le 10/07/2017 à 10:59

Bonjour,

Le placement sous curatelle obéit à des règles précises, en particulier il faut un certificat médical et c'est un juge qui prend la décision.

Le placement sous curatelle qui est une mesure de protection pour la personne peut être demandée par une personne étrangère à la famille.

Salutations